

LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) RATTACHE AU CENTRE DE GESTION

Le CHSCT rattaché au Centre de Gestion est le lieu de concertation et du dialogue entre les représentants des employeurs et les représentants des agents des collectivités de la Nièvre de moins de 50 agents.

Composition du CHSCT

Le CHSCT rattaché au Centre de Gestion est composé de :

- Huit représentants des employeurs territoriaux,
- Huit représentants du personnel élus, issus des organisations syndicales.

Chacun des membres du CHSCT a un suppléant.

Fonctionnement du CHSCT

Présidence et secrétariat des séances

Le CHSCT est présidé par Monsieur Constantin RODRIGUEZ, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre.

Le secrétaire du CHSCT est désigné par les représentants du personnel en leur sein. La durée du mandat du secrétaire est fixée à un an.

Fréquence des séances

Le CHSCT se réunit au moins trois fois par an.

Le règlement intérieur du CHSCT rattaché au Centre de Gestion de la Nièvre est consultable sur le site internet du Centre de Gestion : <http://www.cdg58.com/>.

Les dates de réunion et de dépôts de dossier sont consultables sur le site internet du Centre de Gestion : <http://www.cdg58.com/>.

Composition du CHSCT rattaché au Centre de Gestion de la Nièvre

Représentants des collectivités

Titulaires	Suppléants
Constantin RODRIGUEZ, Maire de Champvoux, Président du CDG	Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Maire de Neuvy-sur-Loire
Maryse AUGENDRE, Maire de Coulanges-les-Nevers	Eric JACQUET, Maire de Chasnay
Michèle DARDANT, Maire de Châtillon-en-Bazois	Max CHAUSSIN, Maire de Dornes
Elisabeth GAUJOUR-HERAULT, Maire de Giry	Jean-François VINDIOLET, adjoint au maire de La Machine
René MARCELLOT, Maire de Saint-Père	René FAUST, Maire de Champlemy
Jean-Michel FORGET, Maire de Rix	Annie VAILLANT, Maire de Saint-Aubin-les-Forges
Janny SIMEON, Maire de La Chapelle-Saint-André	Jean-Louis LEBEAU, Maire de Chevroches
Marie-Josèphe ALEXANDRE, Maire d'Annay	Ginette SAULNIER, Maire de La Celle-sur-Nièvre

Représentants du personnel

Pour l'année 2016, Madame Claudine GAULON est désignée secrétaire du CHSCT.

Titulaires	Suppléants
Thierry VERSABEAU, agent à la mairie de Cercy-la-Tour	Ludovic LATUYT, agent à la mairie de Guérigny
Eric MARSALEIX, agent au SIOM de la Machine	Philippe BELIN, agent à la mairie de Couloutre
Rémy THOMAS, agent à la mairie de la Machine	Bruno BOURILLOT, agent au SIOM de la Machine
Philippe SOULAT, agent à la mairie d'Urzy	Fabienne RODARIE, agent à la mairie de Corbigny
Gustave GAROFOLO, agent à la mairie de Pougues-les-Eaux	Amar KHEMATI, agent à la mairie de Saint-Martin-du-Puy
Evelyne NICOLAS, agent à la mairie d'Urzy	Christophe CAMARES, agent à la mairie de Luzy
Jacqueline MEHU, agent à la communauté de communes du Pays Corbigeois	Ludovic DAIRE, agent à la mairie d'Urzy
Claudine GAULON, agent à la mairie de Neuvy-sur-Loire	Michel LEFEVRE, agent à la communauté de communes du Pays Charitois

Missions et compétences du CHSCT

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission :

- ✓ de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents et du personnel mis à la disposition de l'autorité territoriale et placé sous sa responsabilité par une entreprise extérieure ;
- ✓ de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- ✓ de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le CHSCT doit obligatoirement être consulté sur les dossiers qui touchent **aux conditions de travail et qui peuvent avoir un impact sur la santé ou la sécurité des agents** :

- accident et maladie en lien avec le service, notamment si l'accident ou la maladie présente un caractère grave ou répété,
- conception et aménagement des lieux et des locaux de travail, modification des postes de travail, de l'organisation du travail, projets importants d'introduction de nouvelles technologies,
- maintien au travail, aménagement de poste et mesure de reclassement,
- documents, dont règlements et consignes, que l'autorité territoriale souhaite adopter.

Les membres du CHSCT peuvent procéder à la **visite des services des collectivités** relevant de leur champ de compétence.

Les membres du CHSCT peuvent également procéder à des enquêtes en cas d'accident de service grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou présentant un caractère répété.

Textes de références

- [Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.](#)
- [Décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.](#)
- [Circulaire ministérielle n°NOR : INTB1209800C Application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.](#)

Pour toute question relative aux dossiers nécessitant l'avis du CHSCT, le pôle Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion est à votre disposition.